



**CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT ET LE CLUB GRAVELLE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE
L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**DECLINAISON LOCALE « LE VAL-DE-MARNE, UNE CHANCE, LES ENTREPRISES
S'ENGAGENT » ET DU PAQTE**

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet de département

D'une part,

Et

Le Club Gravelle, situé au 12 bis Rue du Cadran, 94220 Charenton-le-Pont, représenté par
Laurent Martinez secrétaire du club

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Dans la continuité de la mobilisation nationale « La France, une chance pour chacun » du 22 mai 2018, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre les moyens qui permettront à chacun de trouver sa place dans la société, quelles que soient ses difficultés, ses orientations, le territoire sur lequel il vit ou ses origines. Cela nécessite une implication de tous les acteurs : l'Etat, les élus de la République, les acteurs économiques et sociaux.

L'objectif est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle. L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur du développement des compétences, de l'orientation et de l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Dans cette perspective, un plan de mobilisation national des entreprises a été lancé par le Président de la République, le 17 juillet 2018.

« La France, Une Chance » s'articule avec les dynamiques et les dispositifs existants, notamment avec le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises). Le PAQTE a été lancé en juillet 2018 par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et vise à la mobilisation des entreprises sur quatre axes d'intervention en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (offre de stages, alternance, méthode de recrutement sans discrimination, achats responsables). Ses modalités de déclinaison territoriales sont précisées dans la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 sur la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Le Pacte Avec les Quartiers en faveur de Toutes les Entreprises (PAQTE) est proposé aux entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des QPV en s'engageant avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués sur quatre axes ciblés : SENSIBILISER / FORMER / RECRUTER / ACHETER.

Les engagements des entreprises et les résultats obtenus dans le cadre du PAQTE peuvent être valorisés dans le cadre de « La France, Une Chance ».

Par cette convention PAQTE et « La France, Une Chance », l'entreprise souhaite s'inscrire à la fois œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans une démarche plus globale d'inclusion. Elle s'engage sur des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués, sur tout ou partie des 14 thématiques d'intervention de « La France, Une Chance » et sur tout ou partie de quatre axes d'engagement privilégiés par le Gouvernement : SENSIBILISER / FORMER / RECRUTER / ACHETER. L'entreprise manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des partenaires publics et privés au service de l'inclusion dans l'emploi.

Article 1 – Objet de la charte

La présente charte prévoit les engagements du club Gravelle, au titre de son intervention volontaire en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Article 2 – Domaines d'intervention et engagements du Club Gravelle

En cohérence avec les priorités nationales, le club Gravelle s'engage à se positionner au titre du PAQTE et de « La France, Une Chance » sur les thématiques d'intervention retenues parmi les 14 mentionnées ci-dessous qui font l'objet d'une annexe à la présente charte :

- Accueil des stagiaires de 3^{ème} issus des QPV
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés
- Réalisation de parrainages
- Accompagnement et recrutement de jeunes en parcours d'insertion (E2C, EPIDE, Garantie jeunes, etc.)
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement)
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « Emplois francs »

- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope...)
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion »
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politiques d'achats responsables, etc.)
- Mise en situation professionnelle, recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)

Article 3 – Engagements de l'Etat

Les services de l'Etat s'engagent à apporter un appui pour répondre aux besoins du Club Gravelle afin de faciliter la concrétisation des engagements et à valoriser les réalisations.

Outre les services de l'État, l'entreprise s'appuiera également sur l'ensemble du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi, avec les structures de l'IAE, etc. Ainsi que sur la Mission Locale des Bords de Marne et par l'UD Direccte du Val-de-Marne pour accompagner les entreprises dans leur démarche.

Article 4 – Dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte

Les services de l'Etat et le club Gravelle se réuniront une fois par trimestre pour analyser la mise en œuvre de la charte et proposer les aménagements utiles.

Les modalités de suivi et bilan seront définis dans le cadre du comité de suivi.

Article 5 – Dispositifs de communication

Le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi et le Préfet de département organiseront et coordonneront, en complémentarité, les opérations de communication et notamment vis-à-vis de la presse.

Fait à Créteil, le 26 novembre 2020

Le Représentant de l'Etat



L'Entreprise





Annexe Charte d'engagement Club Gravelle 2020-2021

Thématiques	Indicateurs	Ambitions	Réalisations
AXE : SENSIBILISER			
Accueil des stagiaires de 3ème issus de Quartiers prioritaires de la ville (*)	Nombre de stages proposés	3	
	Nombre de collégiens accueillis		
Contribution à l'orientation et aux "parcours avenir" de découverte de l'entreprise (*)	Nombre et nature des actions réalisées dans des établissements scolaires	2	
	Estimation du nombre de jeunes scolarisés concernés		
Réalisation de parrainages (*)	Nombre de collaborateurs parrains	10	
	Nombre de jeunes parrainés dont part de jeunes de QPV		
Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (Accompagnement, formation, recrutement de personnes issues de IAE, Ent Adaptées, GEIQ)	Nombre de bénéficiaires accueillis (mise en situation professionnelle, etc.)		
	Nombre de personnes recrutées issues de ces parcours		
AXE : RECRUTER			
Accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (Garantie jeunes, école 2ème chance, Epide, etc.)	Nombre de jeunes en parcours accueillis (mise en situation professionnelle, stages, etc.)		
	Nombre de jeunes recrutés issus de ces parcours		
Accompagnement et recrutement de personnes handicapées	Taux d'emploi direct de travailleurs handicapés		
	Nombre de recrutements de personnes en situation de handicap		
Accompagnement et recrutement de réfugiés	Nombre de parrainage de réfugiés		
	Nombre de réfugiés recrutés		
Recrutement dans le cadre du dispositif "emplois francs" (*)	Nombre de recrutements de demandeurs d'emploi domiciliés en QPV dans le cadre du dispositif "emplois francs" et hors dispositif		
AXE : FORMER			
Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes handicapés (*)	Nombre des recrutements en contrats d'alternance dont part des jeunes QPV ou jeunes handicapés		
	% des alternants dans l'entreprise		
Formation et insertion professionnelle de personnes, dont jeunes, placées sous-mains de justice	Partenariats en faveur de la réinsertion professionnelle de détenus		
	Nombre de détenus accueillis pour mise en situation professionnelle		
	Nombre de recrutement d'anciens détenus		
AXE : ACHETER			
Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (politiques d'achats responsables, sous-traitance dans le cadre de l'OETH)	Démarches réalisées ou prévues		
Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.)	Démarches réalisées ou prévues		
AXE : INNOVER			
Mise en place de démarches innovantes "emploi/inclusion"	Démarches innovantes réalisées ou prévues		

Actions qualitatives envisagées (à détailler) :

* Actions s'inscrivant dans le PaQte